



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 2 février 2024 DELIBERATION**

Rapporteuse : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

**Nombre de conseiller-e-s en exercice :** 32 (Mme Patricia PROHASKA : démissionnaire)  
**Nombre de présent-e-s :** 31  
**Nombre de votant-e-s :** 31

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etait représenté :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **21 - RELANCE D'UN APPEL A PROJETS POUR LE RESTAURANT DE LA FRICHE ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ANALYSE DES OFFRES**

Dans sa délibération n°14 du 27 janvier 2023 votre assemblée a validé la création d'une commission extra-municipale d'analyse des offres en vue de l'attribution des espaces permanents à louer de « la Friche ».

Il s'agissait de recruter les locataires dont l'activité entrerait dans le champ concurrentiel, et pour lesquels il y avait nécessité de faire correspondre le projet architectural aux besoins liés aux activités.

La Commune a donc lancé un appel à projets visant à recruter ces futur.e.s occupant.e.s de « la friche ». La publicité de l'appel à projets a fait l'objet d'une réunion publique le 18 février 2023, d'une diffusion auprès des chambres consulaires et des organismes professionnels, et de parutions sur la presse, le site internet de la ville et l'ensemble de ses réseaux sociaux.

L'appel à projets portait sur les espaces suivants et les candidats avaient jusqu'au 3 avril 2023 pour déposer un dossier :

- Lot 1 : restaurant,
- Lot 2 et 3 : kiosques de restauration,
- Lot 4 : espace « cultures urbaines ».

Les offres suivantes ont été enregistrées :

#### Lot 1 – Restaurant

Un projet intéressant de cantine populaire mais avec des signaux faibles au regard de la viabilité économique et de la méthode.

#### Lots 2 et 3 – Kiosques de restauration

7 offres qualitatives dans la forme, dans le fond, et avec des offres diversifiées : tapas, cuisine argentine, salon de thé, café, brunch, tartes et pâtisseries, soupes, etc.

#### Lot 4 – Cultures urbaines

Une offre plutôt axée autour du skate et du roller nécessitant de pouvoir disposer en parallèle d'un kiosque de restauration pour consolider son modèle économique et une difficulté compréhensible de se projeter financièrement sur les recettes potentielles permettant d'équilibrer les frais de gestion.

Il est par ailleurs rappelé à votre assemblée que la même délibération prévoyait la création d'une commission extra-municipale d'analyse des offres en vue de l'attribution des lots 1-2-3-4. Il fut donc proposé un appel à manifestation d'intérêt aux citoyens qui souhaitaient participer à l'analyse des offres. Les citoyen.ne.s étaient recruté.e.s sur la base de critères de compétences, de savoir-faire et savoir-être qui étaient énoncés dans l'offre.

L'appel à manifestation d'intérêt a fait l'objet d'une réunion publique le 18 février 2023 et de diffusions dans la presse, sur le site internet de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie et sur l'ensemble de ses réseaux sociaux.

La commission extra-municipale fut donc composée de la manière suivante :

- M. Bernard UTHURRY, Maire, Président de la commission avec voix prépondérante,
- 7 élu.e.s avec voix délibérative : Mme Marie-Lyse Bistué, Mme Brigitte Rossi, M. Philippe Garroté, M. Sami Bouri, M. Stéphane Lartigue, Mme Nathalie Pastor et Mme Laurence Dupriez,
- 7 représentant.e.s citoyen.ne.s avec voix délibérative : Mme Sylvaine Sallet, Mme Lucie Laytou, M. Florian Garcia, Mme Isabelle Gavard, Mme Alexandra Kassubeck, Mme Danièle Chrestia, M. Cyril Leroy.
- 5 technicien.ne.s de la collectivité avec voix consultative : M. Laurent Paris - DGS, Mme Natacha Crampé - Cheffe de projet revitalisation, Mme Claire Seguin - Cheffe du service culture, M. Thomas Class - animateur jeunesse, M. Marc Chambon - SPL, Mme Hélène Espel – Pôle développement économique de la CCHB.

La municipalité avait à cœur pour la méthode de sélection des occupants permanents de respecter les attentes citoyennes en matière d'innovation sociale. Pour cela, la commission extra-municipale s'est réunie à 6 reprises lors de réunions facilitées par le cabinet RESHURA, spécialisé dans le conseil et l'accompagnement du « travailler et vivre ensemble autrement ».

Pour cela, il fut demandé aux candidats et membres de la commission extra-municipale de travailler en collaboration pour proposer *in fine* l'offre la plus adaptée à la commande citoyenne.

La commission extra-municipale s'est réunie une première fois le 12 mai 2023 pour s'entendre sur la méthode collaborative de sélection des candidats et valider la suite à donner aux candidatures :

- Pour le lot 1 - Restaurant : de relancer un appel d'offres plus explicite et mieux documenté sur le concept de restauration et la gestion de l'espace pour susciter l'envie d'autres potentiels candidats. A cette fin, la Commune, en août 2023, a missionné l'Agence « Que de la Bouche », spécialisée dans le conseil et l'accompagnement de restaurateurs, pour disposer d'un accompagnement sur les points suivants : écriture du concept de restauration à partir de la commande citoyenne, définition des valeurs du restaurant et des grandes lignes proposées, adéquation de l'offre et de la cible,

définition des enjeux et ambitions du lieu, mode de gestion du restaurant, correspondance du projet architectural avec l'activité.

- Pour les lots 2 et 3 - Kiosques de restauration : de poursuivre le travail en commission extra-municipale avec les 7 candidat.e.s.
- Pour le lot 4 - Cultures urbaines : de clôturer ce lot en accord avec la structure dépositaire de l'unique offre et de travailler sur proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur des espaces hybrides et non privatifs pouvant accueillir diverses activités dont le large éventail des pratiques liées aux cultures urbaines (danse, chant, graphisme, initiation au skate, Disco Roller, etc.) ; cette solution plus économique pour les utilisateurs permettant aussi de ne pas spécialiser un espace qui, dans la pratique, aurait généré des usages discontinus en fonction des saisons et des événements. Les échanges avec l'association porteuse du projet ont conduit à valider collectivement l'idée qu'un lieu couvert pour la pratique du skate et du roller à proximité de « la Friche » devait être travaillée.

Pour rappel, concernant certains espaces qui étaient réservés à l'accueil d'activités en lien avec les cultures urbaines et afin de maintenir un niveau de recettes raisonnable, la municipalité a proposé d'accueillir au sein de « la Friche » la radio associative Radio Oloron, en vue de participer à l'animation permanente du lieu.

La commission extra-municipale a travaillé avec l'ensemble des candidats des lots 2 et 3 selon le calendrier suivant :

- 12 mai 2023 – Temps d'interconnaissance et présentation de la méthode,
- 22 mai 2023 - Présentation des offres par chacun des porteurs de projets,
- 5 juin 2023 - Adéquation des offres avec la commande citoyenne,
- 22 juin 2023 - Convergence et proposition d'une offre finale,
- 6 juillet 2023 - Présentation en individuel des projets finaux aux membres de la commission extra-municipale,
- 13 juillet 2023 - Choix des lauréats par la commission extra-municipale.

Le 13 juillet 2023, la commission extra-municipale a sélectionné les deux lauréats, sur la base des critères quantitatifs exposés dans l'appel à projets :

- Comment le projet s'inscrit dans un lieu participatif d'innovation sociale - 10 points,
- Comment le projet correspond au contexte - 50 points,
- Présentation de l'entreprise et de son modèle économique - 40 points.

Les deux offres pour occuper les deux kiosques de restauration sont donc :

- Piapiama (Guzman Marreo-Martinez et Sonia Vidakovich) - 843 points.
  - o Concept autour de la cuisine sud Américaine.
  - o Menu : Salade et/ou velouté, empanadas, dessert et café.
  - o Soir : Picada (empanadas/charcuterie) + bières et limonades locales.
- Broussailles Café (Tiffaine Echaniz) - 831 points.
  - o Concept autour de la « gourmandise », avec à toute heure la possibilité de consommer du salé ou du sucré.
  - o Un travail autour du brunch et du « pancake » à consommer sucré ou salé avec la possibilité de consommer: café/thé – jus – salades et soupes – tartines de saison.
  - o Cuisine simple et esthétique.

Concernant le restaurant, le travail réalisé avec l'agence « Que de la Bouche » a permis de rédiger un nouvel appel à projets (cf. annexe). Le recrutement du restaurateur de « la Friche » pourrait être relancé sur la base d'un appel à projets diffusé comme précédemment auprès des

chambres consulaires, des organismes professionnels, sur la presse, sur le site internet de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie et sur l'ensemble de ses réseaux sociaux.

Afin de faire un point intermédiaire, la commission extra-municipale s'est réunie le 11 décembre 2023 selon l'ordre du jour suivant :

- Points de réussite et de vigilance de la commission extra-municipale,
- Présentation du nouvel appel à projets pour le restaurant par l'agence « Que de la Bouche » et travail sur les critères de sélection,
- Confirmation de chaque membre de poursuivre sa participation à la commission.

Suite à ce point intermédiaire et après évaluation, il est proposé à votre assemblée :

- De nommer un conseiller qui se déclarera sous huitaine, en remplacement de Mme Nathalie Pastor, conseillère municipale démissionnaire,
- De nommer M. Saïd SOUTA en remplacement de M. Stéphane LARTIGUE,
- De nommer Mme Lucie BUGAT en remplacement de M. Cyril LEROY,
- De nommer Mme Corinne PARIS en remplacement de Mme Hélène ESPEL.

Monsieur Iñaki ECHANIZ sort et ne prend pas part au vote.

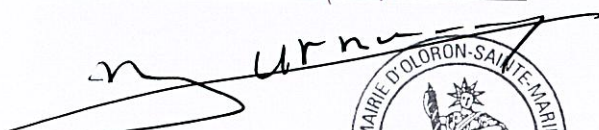

Vu les pièces ci-annexées,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour et 4 abstentions (M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Clément SERVAT et M. Daniel LACRAMPE)**,

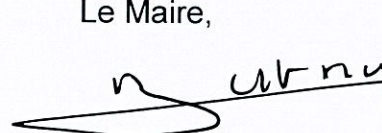

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **PREND ACTE** de l'attribution des lots 2 et 3 et de la clôture du lot 4 tel que précisé dans la présente,
- **APPROUVE** la procédure d'appel à projets pour le recrutement du futur restaurateur selon le cahier des charges proposé par l'agence « Que de la Bouche »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'appel à projets ci-annexé précisant les conditions, modalités de candidature, le calendrier et les critères de sélection,
- **DIT** que la commission extra-municipale sera chargée de proposer à Monsieur le Maire l'attribution du lot « restaurant » selon les critères déterminés,
- **APPROUVE** la modification de la composition de la commission extra-municipale tel que proposé.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 2 février 2024.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/02/2024

Le Maire,

  
  
**Bernard UTHURRY**